



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9987

Texte de la question

M Pierre Lagorce appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la formation du personnel des cafes. Alors qu'il existe une ecole hoteliere, il n'existe aucune formation specifique pour le personnel des cafes qui joue pourtant un grand role dans le tourisme francais. Il serait donc necessaire de creer un CAP de garcon-serveur ou pourraient etre enseignees des matieres telles l'anglais, l'oenologie, etc. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Lagorce Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9987

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 841